

BE-A0510_000022_002527_FRE

Inventaire des archives de la Secrétairerie d'État allemande



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Histoire du producteur et des archives.....	4
Producteur d'archives.....	4
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	4
Organisation.....	10
Archives.....	21
Contenu et structure.....	23
Contenu.....	23
Mode de classement.....	24
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	27

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Secrétairerie d'État Allemande

Période:
1522 - 1794

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0510.50

Etendue:

- Etendue inventoriée: 81.00 m
- Dernière cote d'inventaire: 889.00

Dépôt d'archives:
Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Producteurs d'archives:
Duitse Staatssecretarie, 1553-1729

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Dans l'étude de l'histoire de la Belgique, on ne peut assez mettre en lumière l'intérêt des relations que les anciens Pays-Bas eurent avec le Saint-Empire germanique.

Un lien politique les unit, dont les effets considérables se maintinrent durant plusieurs siècles. Il n'est pas un événement quelque peu important de notre histoire auquel le nom de l'un ou l'autre Empereur ne se trouve mêlé. Le contact entre ces deux pays date de leurs origines.

Les principautés et les seigneuries, tant civiles que religieuses, qui ont formé plus tard la Belgique, étaient comprises principalement dans la Lotharingie : à la suite de l'érection, vers 928, de ce territoire en duché, placé sous la suzeraineté de l'Empereur, elles devinrent, - à part la Flandre, - partie intégrante de l'Empire allemand.

L'Empereur, chef de cette vaste association d'états constituée sous le nom de " Saint Empire germanique " et dont l'origine remontait à Charlemagne, devait protection aux seigneurs et aux États qui en étaient membres ; c'était lui qui leur concédait les droits régaliens, tel celui de battre monnaie, etc.

D'autre part, les seigneurs, laïcs et ecclésiastiques - ducs, marquis, comtes, évêques, etc., devenus princes de l'Empire, avaient à prêter foi et hommage à l'Empereur, leur suzerain, dont ils recevaient l'investiture, et à accepter les conséquences qui en découlaient : non seulement ils avaient coutume d'assister aux fêtes du couronnement de l'Empereur et aux cours solennelles, qu'il tenait, mais ils devaient se rendre aux " Diètes impériales " (Reichstagen), auxquelles ils étaient convoqués - réunions des députés des divers états de l'Empire, où se débattaient les intérêts généraux. Ils étaient tenus enfin de concourir aux expéditions militaires

1

.

Le lien qui unit les Pays-Bas à l'Empire varia selon les époques. Fortement affaibli par l'unification territoriale opérée par les princes de la Maison de

1 Le duché de Brabant fut la plus illustre de nos principautés. Ses souverains furent créés vicaires de l'Empereur, ou avoués en son nom. En cette qualité, ils exerçaient sur les autres princes de notre pays un pouvoir militaire aussi étendu que possible. Dans les expéditions entreprises au service de l'Empire, c'était le duc de Brabant ou de Lothier, de Lotharingie, qui était le chef ; c'était lui aussi qui était chargé de faire respecter les " paix publiques générales " de l'Empire. Les ducs de Brabant furent également avoués impériaux de la ville d'Aix-la-Chapelle. (e. de borchgrave, Histoire des rapports de droit public entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, Bruxelles, 1870, pp. 14, 44 et suivantes).

Bourgogne, il se desserra encore davantage en 1477, après le mariage de Marie, dernière héritière des ducs de Bourgogne, avec l'Archiduc Maximilien d'Autriche, futur Empereur.

En 1512, sous le règne de l'Empereur Maximilien, à la Diète de Cologne, fut prise une mesure essentielle destinée à faciliter l'administration générale du pays et à consolider la paix publique. L'Empire germanique fut divisé en dix " Cercles ". L'un d'eux, le " Cercle de Bourgogne ", fut formé des états des Pays-Bas appartenant à Charles-Quint en tant que successeur des ducs de Bourgogne

2

En vertu de cette organisation politique, les Princes et états de l'Empire avaient tous à leur charge une part dans les frais d'entretien de la Chambre impériale de justice

3

; ils devaient intervenir, par des aides en hommes et en argent, dans les guerres de l'Empire, faites aux Anabaptistes et aux Turcs

4

La Diète impériale demanda, en conséquence, au Cercle de Bourgogne de s'acquitter de ses contributions financières et militaires.

Les Pays-Bas essayèrent de s'affranchir de ces obligations, prétendant que Maximilien, qui n'était plus en 1512 leur souverain, n'avait pas eu le droit de les réunir à l'Empire. Les discussions s'élevèrent entre eux et les états de l'Empire au sein des Diètes, où Viglius de Zuichem défendit les droits de nos provinces (1542-1545).

Recueillant cette succession difficile, Charles-Quint, placé entre ses devoirs d'Empereur et de duc de Bourgogne, était, dans une situation très embarrassante

5

2 Notons toutefois que les évêchés d'Utrecht, de Cambrai, de Liège, la Gueldre et Zutphen firent partie du " Cercle de Westphalie ".

3 La Chambre de justice ou " Reichskammergericht " avait été créée par l'Empereur Maximilien en 1495, lors de la Diète de Worms, afin de juger des différends qui surgissaient entre les Etats composant l'Empire. Elle comprenait un grand-juge et seize assesseurs. Primitivement installée à Francfort, elle fut dès 1527, transférée à Spire et en 1698 à Wetzlar. Comme duc de Bourgogne, l'Empereur avait le droit d'y nommer un assesseur. C'était en 1535, Viglius de Zuichem.

4 Conformément à une matricule, établie à la Diète de Worms de 1521, l'armée impériale, telle qu'elle devait être constituée par les " expéditions romaines ", se composait de 20.000 hommes à pied et de 4000 à cheval. L'Empereur, comme duc de Bourgogne, chef du Cercle de Bourgogne, devait fournir un contingent de 120 hommes à cheval et de 600 à pied. Dans la répartition des fonds à livrer pour l'entretien de la Chambre impériale de justice, le duc de Bourgogne devait payer annuellement 1000 florins. Ces chiffres furent augmentés dans la suite. (e. de borchgrave, ouvrage cité, pp. 123-124).

5 Malgré la création du Cercle, qui, en droit, rattachait plus étroitement les Pays-Bas à l'Empire, les provinces belges en devinrent de plus en plus indépendantes. Le lien fut près

! Pour ne pas indisposer trop les états de l'Empire, il fit payer, en qualité de souverain des Pays-Bas, 12.000 florins sur les 23.910 qu'on lui réclamait (1542)

6

La procédure commencée par le Fiscal de l'Empire, au nom de la Chambre impériale de justice, contre les Pays-Bas, fut suspendue.

Les débats, entre les Commissaires de Charles-Quint, chef du Cercle de Bourgogne, et les États de l'Empire, n'en continuèrent pas moins aux Diètes, où Granvelle vint apporter à son collègue, le conseiller Viglius, l'aide de son talent et de ses connaissances juridiques et historiques.

Les négociations aboutirent enfin à un accord que la victoire de Muhlberg (1547), qui avait rendu Charles-Quint tout puissant, lui permit de faire admettre par le Reichstag : ce fut la Transaction d'Augsbourg, du 26 juin 1548.

Nous croyons bon de faire connaître les principales stipulations de ce traité, point central de l'histoire de la secrétairerie d'État allemande.

" Les duchés de Lothier, Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gueldre ; les comtés de Flandre, Artois, Bourgogne, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur, Zutphen ; le marquisat du Saint-Empire ; les seigneuries de Frise, Utrecht, Overijssel, Groningue, Fauquemont, Dalhem ; Satins, Malines, Maastricht ; avec toutes leurs principautés, prélatures, comtés, baronnies et seigneuries, vassaux, sujets et alliés y appartenant ou enclavés directement ou indirectement, devaient être à perpétuité sous la protection de l'Empire, convoqués aux Diètes impériales et défendus comme les autres membres du corps germanique. En revanche, ils devaient contribuer dans les matricules de l'Empire autant que deux électeurs, soit en hommes, soit en argent ; mais s'il s'agissait de l'impôt turc, ils devaient fournir un apport triple.

Ces pays, qu'ils eussent antérieurement appartenu à l'Empire ou non, ou fait partie d'un autre Cercle, devaient désormais former ensemble le Cercle de Bourgogne. En matière d'affaires matriculaires de l'Empire, le Cercle serait soumis à la juridiction de la Chambre impériale, mais point pour d'autres affaires ni en première ni en seconde instance. Il ne serait, pas non plus astreint aux lois de l'Empire, mais formerait un État indépendant et libre ; seulement, ce qui dans ce pays avait été mouvant de l'Empire, le resterait.

Le Cercle de Bourgogne, demeurerait également compris dans les paix publiques ; les sujets et les biens de l'Empire qui s'y trouveraient, et

de se rompre à l'avènement de Charles-Quint qui, en souverain de ces pays, pensa un instant faire des domaines bourguignons, tous réunis sous son sceptre, un royaume indépendant. (h. pirenne, Histoire de Belgique, Bruxelles, 1907, t. III, pp. 25, 89, 135-144).

6 e. de borchgrave, ouvrage cité, p. 139. L'Empereur Charles-Quint en fait part lui-même dans une lettre du 26 janvier 1542 qu'il adresse à Jean de Naves, son conseiller, qu'il a envoyé en mission à Spire. (k. Ianz, Correspondenz des Kaisers Karl V, Leipzig, 1845, t. II, pp. 337-338).

récioproquement, les Belges et leurs biens dans l'Empire jouiraient de toute protection et sûreté ; en cas de contestation, le plaignant traduirait le défendeur devant son juge naturel

7

".

La Transaction d'Augsbourg fut ratifiée immédiatement par les états de l'Empire et complétée, en 1549, par la Pragmatique Sanction.

En parachevant ainsi la réunion des dix-sept provinces des Pays-Bas en une unité de gouvernement, Charles-Quint en faisait un État unitaire aboutissement du travail politique qui avait été commencé et poursuivi vigoureusement par les ducs de Bourgogne.

Quoiqu'il en soit des buts recherchés par Charles-Quint, la politique extérieure des Pays-Bas, en tant que Cercle de Bourgogne, devint, dès ce jour, habsbourgeoise : elle fut, avant tout, subordonnée aux intérêts de la Maison de Habsbourg, d'abord de la branche espagnole, puis de la branche autrichienne.

En vertu du droit nouveau que lui conférait la Transaction, Charles-Quint envoya des représentants aux Diètes impériales pour y traiter les affaires de ses pays de pardeça : ce furent Jean de Henin, seigneur de Boussu ; Charles de Brimeu, comte de Meghem ; Henri de Lauffen, président du Conseil de Luxembourg.

En même temps, il délégua, toujours au nom du Cercle de Bourgogne, un avocat-procureur à la Chambre impériale de justice de Spire, pour défendre les juridictions, les franchises et les droits de ses sujets. Le premier nommé fut Wolfgang Breyningh, docteur en droits, dont on a conservé les lettres qu'il écrivit de Spire à Viglius, de 1549 à 1561. On cite aussi le Dr Jean de Mepsch (ou Mepsche) comme premier assesseur auprès de ce même Tribunal (1550-1552)

8

.

Conformément aux obligations fixées par le pacte de 1548, le Cercle de Bourgogne avait à intervenir dans les frais d'entretien de la Chambre impériale de justice et à payer les appointements des assesseurs, avocats et procureurs qui l'y représentaient

9

7 e. de borchgrave, ouvrage cité, pp. 178-179.

8 On trouve d'intéressants détails sur les nominations des assesseurs et procureurs à la Chambre impériale de Spire dans les registres de la secrétairerie d'État allemande, nos 128, 623, 760.

9 Le roi d'Espagne, en tant que prince de l'Empire du titre de ses États de Bourgogne, donnait, pour la sustentation de la Chambre impériale, le double de la contribution d'un Prince Électeur, c'est-à-dire à chaque terme ou demi-année 533 florins 20 deniers, monnaie de la Chambre impériale, ce qui faisait 463 Reichsdaler et 53 crefftzer. A cet effet, l'Empereur Charles-Quint avait " affecté les domaines de Brabant au quartier d'Anvers, avec commandement exprès et charge imposée au receveur d'iceux de fournir la susdite

Il devait également fournir, pour le service de l'Empire, un contingent de 120 hommes à cheval et de 600 hommes à pied ; et de 180 cavaliers et 831 piétons en cas de guerre contre les Turcs

¹⁰

Les États du Cercle de Bourgogne s'acquittèrent régulièrement de ces obligations durant les premières années qui suivirent la Transaction d'Augsbourg.

Mais à cause du caractère, peu précis que ce traité donnait aux relations de nos provinces avec le Saint-Empire germanique au point de vue du droit public, les difficultés et controverses recommencèrent entre les deux parties.

La mort de Charles-Quint (1558) fut suivie d'une période de troubles politiques aux Pays-Bas : révolte contre le gouvernement général, recours adressés d'une part à l'Empereur, d'autre part, appels au Roi de France ou à la Reine d'Angleterre. L'antagonisme s'accrut entre les provinces du Nord et celles du Sud.

Les événements furent bientôt des plus graves : guerres de conquête de la France, qui eurent leur répercussion jusque dans les délibérations des Diètes impériales ; guerre de Trente ans ; enfin promulgation du traité de Munster (1618), qui amena la paix générale mais consacra la séparation définitive des provinces du Nord d'avec celles du Sud.

Depuis lors, seules les provinces du Sud, restées fidèles à la dynastie espagnole, continuèrent à faire partie, comme Cercle de Bourgogne, du Saint-Empire germanique. Mais ne retirant qu'une aide insuffisante de ces relations politiques, même lorsque des princes, comme Louis XIV, envahissaient le sol belge, les Pays-Bas refusèrent de s'acquitter des contributions financières qui étaient exigées d'eux pour l'entretien de la Chambre impériale de justice.

En retour, les États, qui composaient les autres Cercles de l'Empire, suscitérent, en ce tribunal, tant de difficultés aux assesseurs et avocats du Cercle de Bourgogne, que le gouvernement général des Pays-Bas, fatigué de ce mauvais

quote, la livrer et adresser avec termes précis, au bourgmaître et conseil de la ville de Francfort, suivant l'ordre de l'an 1548. etc. ". - La part à payer pour l'avocat du Cercle à la Chambre impériale était de 100 florins d'Allemagne, de 65 creutzer la pièce. Les paiements se faisaient à l'occasion des foires de Francfort. (Secrétairerie d'État allemande, registre de la Chambre de Spire, n° 633, pp. 110 et suivantes).

¹⁰ C'était là un minimum, imposé par la Transaction d'Augsbourg. De fait, en suite du lien qui rattachait les Pays-Bas au Saint-Empire germanique ; eu vertu aussi de fonctions dont étaient investis les souverains de nos provinces, telles que celle d'avoué impérial ; en raison enfin de relations de familles qui existaient entre les chefs de ces Etats, les troupes des Pays-Bas intervenirent souvent et en nombre dans les affaires d'Allemagne. Elles prirent part notamment aux campagnes du Rhin à la fin dut XVIe siècle ; plus tard à la guerre de Trente ans, etc. Nous l'avons déjà vu, la politique extérieure des Pays-Bas était avant tout habsbourgeoise.

vouloir, laissa, dès 1675, ces postes inoccupés.

Le droit de siège et de vote, que le Cercle de Bourgogne conservait à la Diète impériale, rattachait seul encore les Pays-Bas à l'Empire : mais là aussi les États de l'Empire, à qui le gouvernement général de nos provinces reprochait son refus de les protéger efficacement contre les envahisseurs, ne cessaient de créer des ennuis au délégué belge et portaient à l'ordre du jour des séances de la Haute Assemblée la question : " Les Pays-Bas font-ils encore partie du corps germanique ? " (1687).

Le délégué du Cercle de Bourgogne, Louis de la Neuveforge

¹¹

, protesta ; il réfuta la thèse des états de l'Empire, dont l'opposition, toutefois, ne désarma pas. Le fils, Henri de la Neuveforge, fut le dernier député des Pays-Bas à la Diète.

Ainsi se rompait, pour ainsi dire, le lien que la Transaction d'Augsbourg avait formé entre la Belgique et le Saint-Empire.

Le caractère politique de ces relations se transforma entièrement. Par les traités d'Utrecht et de la Barrière, les Pays-Bas passèrent directement sous la domination de la Maison d'Habsbourg autrichienne.

Toutefois l'Empereur Charles VI, bien disposé pour ses nouveaux États, conçut le désir de se les rattacher plus étroitement.

Dans ce but, il voulut faire revivre le rôle du " Cercle de Bourgogne " et rétablir sa représentation à la Diète impériale. Le gouvernement autrichien y délégua un de ses nationaux

¹²

et paya la part des contributions financières qui incombait aux Pays-Bas (1740)

¹³

11 Louis de la Neuveforge, conseiller et garde des Chartes au Conseil de Luxembourg, envoyé du Cercle de Bourgogne à la Diète impériale de Ratisbonne, y succédait à Pierre Stockmans et à Humbert de Precipiano, abbé de Bellevaux. Le texte de l'instruction qui lui fut donnée à cette occasion, du 17 décembre 1672, se trouve au registre n° 624 de la secrétairerie d'État allemande, de même que dans le registre n° 7 du Conseil d'État. En raison de son état de santé il put, en 1691, se faire assister de son fils Henri, qui lui succéda et resta en place jusqu'en 1701.

12 e. de borghgrave, ouvrage cité, pp. 353-358. D'après cet auteur, l'Empereur d'Autriche décida, en 1735, de rétablir le poste d'assesseur du Cercle de Bourgogne à la Chambre impériale de justice, établie alors à Wetzlar ; il aurait même voulu, en 1750, y réinstaller un avocat et un procureur. (Ibid, pp. 357, 358, 373).

- Le fonds des Archives du Conseil privé contient des documents relatifs à la nomination des assesseurs à la Chambre impériale de Wetzlar, de 1730-1736 (carton n° 1) ; on trouve aussi des documents concernant cette institution au Conseil des Finances, pour les années 1733 à 1786 (cartons n° 1044-1045).

- Nota. Les fonds d'archives que nous citons ici en note se trouvent tous au dépôt des Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

13 En 1743, le 14 août, le comte de Koenigsegg-Erps écrit de Bruxelles à l'Impératrice Marie-Thérèse pour lui accuser réception de la dépêche du 3 août, contenant les dispositions qu'il

L'influence de cette représentation fut de peu d'importance pour l'histoire des Pays-Bas au XVIII^e siècle. En 1797, la Belgique, détachée de l'Autriche, était annexée par la France.

ORGANISATION

Les nombreuses relations qui existèrent entre les Pays-Bas et l'Empire germanique, et auxquelles la Transaction d'Augsbourg donna un caractère plus officiel, exigèrent la création d'un organisme spécial, destiné à faciliter ces rapports.

On peut reporter à l'année 1548, la date de l'organisation de la secrétairerie d'États allemande : c'est, en effet, depuis le Traité d'Augsbourg qu'existent ses registres, ses formulaires, ses archives ; c'est dès cette époque qu'elle fait partie du système administratif du pays.

Lors du remaniement des différents organes du gouvernement général fait par Charles-Quint en 1531, le Conseil d'État eut dans ses attributions la direction générale de l'État, la défense du territoire, les relations avec les puissances étrangères, etc., Il n'avait, en ce temps là, à son service, qu'un seul secrétaire, assisté ensuite d'un secrétaire-adjoint : leurs fonctions consistaient à recevoir la correspondance adressée au gouverneur général, à rédiger les minutes, etc.

C'est vraisemblablement aussi du Conseil d'État que releva, à l'origine, le secrétaire d'État chargé de la correspondance allemande. Mais dès la Transaction d'Augsbourg (1548), il semble bien établi que le nouveau fonctionnaire, créé officiellement à cette occasion, ne dépendit que du Roi ou du gouverneur général. Il fut un secrétaire d'État, à l'égal des autres titulaires de ce poste, tel l'audiencier, le premier secrétaire d'État.

Les lettres patentes qui sont conservées de la nomination des secrétaires d'État allemands indiquent clairement qu'ils sont appelés à cette fonction par le Roi et pour le service du Roi ou de son lieutenant, le gouverneur général des Pays-Bas. Ils n'agissent que d'après les instructions qu'ils en ont reçues

14

avait prises en vue du paiement régulier de la quote-part du Cercle de Bourgogne dans les frais d'entretien de la Chambre impériale de Wetzlar. (Archives de la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, liasse D, 13 W, n° 371, année 1743).

14 Le gouverneur général, remplaçant aux Pays-Bas le Souverain absent, le représentait également vis-à-vis de l'Empereur et des membres du Saint-Empire germanique. Les rapports qui s'établirent entre eux s'exprimèrent sous forme de correspondance faite par l'intermédiaire du secrétaire. C'est au nom du Souverain des Pays-Bas ou de son lieutenant, le gouverneur général, que le secrétaire d'État allemand expédie les lettres et dépêches et c'est au même Roi ou gouvernement qu'il adresse ses lettres, ses rapports et ses notes. Il signe d'ordinaire : " ad mandatum Sermae Suae Celsitudinis proprium ", ou " ad mandatum Domini Regis Catholici proprium ".

Le titre donné à ce nouveau fonctionnaire se rencontre sous ces différentes formes : " secrétaire en langue allemande " (en 1556, 1582, 1602) ; " secrétaire allemand de S. M. le Roi d'Espagne " (1587) ; " secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne " (1632, 1642, 1666) ; " secrétaire d'État de S. M. (le Roi d'Espagne) aux affaires d'Allemagne " (1676), etc.

Le secrétaire d'État allemand avait à s'occuper d'abord, et principalement, des relations que le Cercle de Bourgogne avait avec le Saint-Empire germanique : il avait donc à rédiger, expédier, recevoir, traduire, les nombreuses lettres et dépêches qui étaient échangées entre le gouvernement général des Pays-Bas et les empereurs, princes, villes, habitants, organismes centraux et locaux de l'empire.

Il avait aussi, dans ses attributions, la correspondance avec les Cours, autorités et habitants des pays du Nord : la Pologne, le Danemark, la Suède, la Norvège et avec la Cour d'Angleterre, en tant que possessionnée également en Allemagne ou y ayant des intérêts à défendre.

Le même motif explique l'échange de lettres qui se faisait avec les états-généraux et des villes des Provinces-Unies de Hollande, avec la Cour de Rome, avec la Suisse, avec la France.

Nous avons vu que le gouvernement général des Pays-Bas avait, du titre du Cercle de Bourgogne, des délégués aux Diètes impériales, à la Chambre impériale de justice ; il avait également ses ministres et députés auprès de l'Empereur, auprès des princes et rois, etc. C'était au secrétaire à rédiger les instructions qui leur étaient remises avant leur départ ; c'était à lui qu'il incombait de leur écrire, de recevoir leurs lettres, de faire rapport au gouvernement des Pays-Bas, d'après leur correspondance, sur la situation et les affaires de l'Allemagne.

Dans les affaires militaires, son rôle était très important : il était chargé de la rédaction et de l'expédition des nombreuses patentes de recrutement, des commissions d'emploi, des instructions, des ordres divers destinés soit aux chefs de troupes allemandes opérant, pour le service de l'Espagne, aux Pays-Bas, en France, en Hollande, etc., soit aux commandants des troupes espagnoles ou nationales dont l'activité s'exerçait en Allemagne ; il avait à transmettre au gouverneur général des Pays-Bas les requêtes, qui lui étaient adressées en vue de grades à obtenir dans les rangs des régiments allemands

15

Voici un exemple du préambule d'une lettre de nomination de secrétaire : " Nous Philippe, etc., avons commis notre secrétaire pour doresnavant Nous servir en icelluy estat en ladite langue allemande, comme de Nostre part et de Nostre gouverneur général luy sera enjoinet et commandé ". (Patentes du 25 avril 1556, en faveur d'Urbain Schaerberger, aux Archives Générales du Royaume, fonds des acquits de Lille, carton n° 1176).

15 Des contingents dits hauts allemands étaient recrutés en Allemagne pour l'Espagne pendant les campagnes de France et des Pays-Bas. D'autre part, les troupes espagnoles,

. C'était encore le secrétaire qui rédigeait et signait les passeports militaires.

L'objet des correspondances qui s'établirent entre le gouverneur général des Pays-Bas et les princes allemands ou les villes hanséatiques avait trait aux alliances à conclure

¹⁶

, aux dispositions à prendre pour la protection des territoires et des habitants, à la réglementation des questions de religion, à des négociations commerciales

¹⁷

, à l'arrangement des procès, des arbitrages, aux recrutements, etc.

Nombreuses sont aussi les lettres, adressées aux gouverneurs généraux et spécialement à l'Infante, pour demander le libre transit de marchandises allant d'Allemagne ou des pays du Nord vers les Pays-Bas, la France, la Hollande, et devant passer par le Palatinat, les pays de Juliers et du Rhin : il s'agissait là surtout du transport de vins, de pierres de taille, de bétail.

En dehors des devoirs lui imposés pour la correspondance, le secrétaire d'État allemand prenait encore part aux consultations que le souverain ou le gouverneur général des Pays-Bas provoquait au sujet de questions intéressant l'État et sa défense.

On voit par-là la variété et l'importance des affaires dont il avait connaissance et qu'il avait à traiter !

Pour faire face à une telle besogne, il était aidé de deux, parfois trois " adjoints ", dits aussi " assistants, officiaux ", en allemand " Diener ". Ces " clerks " avaient à s'instruire de tout ce qui concernait leur poste. Ils remplaçaient leur chef lorsqu'il était absent ou lorsqu'il accompagnait le gouverneur général en ses voyages, à l'armée. Plusieurs furent envoyés en mission ou en ambassade en Allemagne et dans les pays du Nord, au nom du gouverneur général des

régiments wallons et autres, se rendaient aussi en Allemagne pour y guerroyer au service du Saint-Empire. Ces diverses opérations militaires nécessitaient une énorme correspondance dont se chargeait le secrétaire d'État allemand qui était alors parfois intitulé dans les lettres : " secrétaire de guerre allemand ". Voici deux exemples de missives ainsi transmises : Le 30 octobre 1631 l'Empereur écrit à l'Infante pour lui exposer les dangers qu'il court en face de l'ennemi qui progresse fortement.. Il lui demande " sa prompte assistance, le requérant ensuite de ce très affectueusement qu'elle lui veuille envoyer promptement sans perdre aucun temps, un secours signalé de son armée aux Pays-Bas, d'autant de gens qu'il sera possible vers l'empire, telle part que la nécessité le requerra ". - Dans une lettre du 14 juin 1632, l'Empereur apprend à l'Infante que le duc de Bavière désire que Son Altesse donne de suite l'ordre à Don Gonzalès de Cordova de traverser le Rhin avec l'armée du Roi d'Espagne, afin que les trois armées qu'il a à sa disposition puissent se réunir, selon le plan de son général, le duc-de Friedland). (Il s'agissait alors d'opérations entreprises contre le Roi de Suède) : L'Infante répondait par l'intermédiaire du secrétaire d'État allemand.

16 Le gouvernement général des Pays-Bas intervint à plusieurs reprises, par ses agents, auprès des princes et des villes libres d'Allemagne en vue d'empêcher l'envoi de secours à la Hollande ou à la France alors en guerre contre le Roi d'Espagne.

17 Les quelques consuls de commerce que les Pays-Bas eurent en Allemagne relevaient de la secrétairerie d'État allemande.

Pays-Bas.

Le secrétaire d'État allemand - et autant que possible ses aides - devait connaître six langues, afin d'être à même de traduire les différentes lettres et dépêches qui lui parvenaient et de rédiger les réponses ou lettres à expédier ; nombreux aussi étaient les documents qui lui parvenaient, écrits en langue étrangère, et intéressant les affaires de son ressort.

Il avait le titre de conseiller du Roi et bénéficiait des droits, honneurs et privilèges qui revenaient aux secrétaires d'État. Les lettres patentes de nomination rappellent chaque fois ces avantages.

Un poste qui exigeait tant de capacités et demandait tant de travail devait être bien rémunéré : le titulaire recevait quinze sols ou patars par jour, comme les secrétaires du Conseil Privé et les autres secrétaires d'État ; en plus, cent livres du prix de 40 gros de Flandre par an, pour l'entretien de ses aides ; enfin, plus tard, il reçut une pension annuelle de 300 livres de même, qui fut portée à 500 livres sous le règne des Archiducs

¹⁸

Les premiers secrétaires, en langue allemande, dont nous rencontrons les noms aux Pays-Bas, furent au service de Marie de Hongrie. Ce sont Hanns Khreutter, qui, accompagnant la Gouvernante ; date ses lettres de Bruxelles, Anvers, Bruges, Binche, Gand, Cologne, 1531-1535 ; puis Pierre Scharberger de Waldzee, conseiller et secrétaire juré de S.M. le Roi et de la Gouvernante, qui contresigne ses lettres, datées d'Utrecht, de Bruxelles, etc., de 1531 à 1540 ; enfin Nicolas Nicolaï, qui écrit aux délégués des Pays-Bas, aux Diètes de Spire, en 1542 et 1543

¹⁹

18 Il va de soi que les fonctionnaires de la secrétairerie d'État allemande devaient être de religion catholique. Lors des négociations menées à Cologne par les Princes Électeurs et le commissaire Terra Nova représentant le gouvernement espagnol en 1579, le secrétaire d'État allemand Urbain Scharberger, qui y avait été délégué par le gouverneur général des Pays-Bas, Alexandre Farnèse, écrit à celui-ci, le 21 juillet, pour lui annoncer la mort de son clerc, Laurent Gantzenmuller. Il lui fait part des difficultés qu'il a d'en trouver le remplaçant et lui annonce qu'en attendant il se fait aider par les chanceliers des Princes Électeurs - archevêques de Cologne et de Trèves. Les candidats qui se sont présentés ne lui convenaient pas, tant au point de vue de la religion que pour l'expérience des affaires. Ceux qui étaient catholiques ne connaissaient que l'allemand et pas le français. Aucun ne veut d'ailleurs quitter son pays sans être certain d'obtenir de bons gages. Il croit qu'il serait préférable, dans l'intérêt du service du Roi, d'avoir dorénavant deux clercs, l'un pour les affaires de langue allemande, l'autre pour celles de langue française. Il demande au gouverneur général de pouvoir jouir, en attendant, également du traitement du clerc défunt. (Secrétairerie d'État allemande, registre n° 269, page 206 - Ancien n° 410 des Papiers d'État et de l'Audience).

19 Papiers de Marie de Hongrie, fonds des manuscrits. - Papiers d'État et de l'Audience, registre n° 121. - Secrétairerie d'État allemande, registre n° 88. - M. Gachard cite encore, comme secrétaire allemand, Ulrich Streys, en 1539, et Nicolas Nicolaï, en 1541. (Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 1838, page 12, note I : d'après des extraits des comptes de la recette générale de Lille). Nous trouvons aussi, comme conseillers ou secrétaires de Marie de Hongrie, Ulrich baron d'Eytzing,

Ces fonctionnaires, choisis parmi les membres de la Chancellerie de Marie de Hongrie, ne remplissaient le poste de secrétaire allemand qu'à titre provisoire ; ils étaient, la plupart, chargés en même temps d'autres emplois.

Nous ne rencontrerons de secrétaire d'État allemand, officiellement nommé comme tel, qu'après l'organisation de la secrétairerie d'État allemande, lors de la Transaction d'Augsbourg (1548).

On peut considérer urbain schargerger comme étant le premier fonctionnaire appelé officiellement à ce poste

²⁰

. Les lettres patentes de sa nomination datent du 24 décembre 1553. Le Roi Philippe II le confirma dans son emploi le 23 avril 1556. Il mourut à Maestricht le 21 octobre 1579.

Il avait déjà rempli la place de secrétaire privé, officieux ou ambulant, auprès de l'Empereur Charles Quint et de sa sœur, la Gouvernante Marie de Hongrie

²¹

Son nom apparaît sous la forme tantôt de Seharenberg ou Scharenberger, tantôt d'U. Scharberger, qu'il prend d'ordinaire dans les signatures. Les lettres patentes de Philippe II l'intitulent " Urban Schaerberger

²²

Bernard Behem von Fritzheim, Rupprecht, Wolfgang et Bartholomé Haller von Hallerstein : ils s'occupaient spécialement de l'administration des biens de la Reine, mais ils ont été parfois chargés de mission par elle (1534-1551). (Papiers de Marie de Hongrie, fonds des manuscrits).

20 La liste que nous donnons ici des secrétaires d'État allemands et de leurs clerks comprend plusieurs titulaires qui n'avaient pas encore été signalés à ce jour ; elle corrige ou complète les renseignements que l'on avait sur plusieurs autres.

21 Une lettre de Marie de Hongrie, datée de Turnhout du 6 juin 1550, mentionne un don qu'elle fait à " ses conseillers et fidèles aimés Ruprecht Haller von Hallerstein et Urbain Scharberger, secrétaires de sa Cour ", etc. (Correspondance de la Reine Marie de Hongrie ; cfr., aussi les Papiers de Marie de Hongrie, dans le fonds des manuscrits). - Dans ses lettres patentes du 25 avril 1550, Philippe II dit également : " Pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne dudict Urbain Schaerberger, ... et de ses sens, ydoneyté, souffisance et expérience en fait de secretarye en langue allemande, mesmes pour considération des longz et continuelz service qu'il a faits à nostre très chière et très amée dame et tante, la Royne douaigière de Hongrie, de Bohême, etc., durant sa régence et gouvernement desdits pays de pardeça, et auqsi à l'empereur Monseigneur et père eu ses affaires d'État durant le temps de la dernière guerre que autres précédentes "....

22 Urbain Scharberger appartenait à la famille noble de Scharenberg de Waldzee (ou Oberwalsee) d'Allemagne. Il était fils d'Ulrich von Scharenberg, aussi Scharenberger, chevalier, et de Regina von Klingenstein. Son frère Johann von Scharenberger ; seigneur de Waldsee, (Waltzee), fut conseiller de l'Empereur Charles-Quint, amman et comte aulique de Chemnitz ; par son testament du 20 mars 1559, il institua le chevalier " Urban von Scharembergh " son exécuteur testamentaire. Urbain von Scarenberg, Scharenberg, Scharenberger, ou plus simplement Urbain Scharberger, chevalier, conseiller et secrétaire de Charles-Quint et de Philippe II, épousa Marie de Halmale par contrat passé à Anvers le 23 août 1574, par devant le notaire Thierrri van den Bossche. Leur fils Guillaume épousa, à Franchimont, en 1605, Guillernine de Lynden. La généalogie de leur descendance en

".

Urbain Scharberger, appelé parfois aussi dans des documents de la secrétairerie " conseiller et secrétaire du Roi d'Espagne " (1562, 1576), " secrétaire ordinaire du Roy Monseigneur (1565) ", " secrétaire d'État du Roi " (1570-1575), etc., fut un des plus habiles et des plus énergiques agents du gouvernement. Les troupes qu'il parvint à lever en Allemagne, tant chez les princes catholiques que chez les grands seigneurs protestants, furent de la grande utilité pour l'Espagne : elles contribuèrent notamment à la victoire de Saint-Quentin (1557)

23

.

Il eut comme adjoints :

Obernburger, I. ou H., cité en 1554.

Gantzenmuller (Ganzenmuller), Laurent, depuis 1566 au moins, mort la même année que lui, en 1579

24

.

Hittorp, Jacques, nommé par lettres patentes du 22 novembre 1579, il fut encore au service du successeur d'U. Scharberger.

Pfintzing, Paul, qui signe ou contresigne de nombreuses lettres patentes de nomination et d'autres, datées de Bruxelles, de diverses villes des Pays-Bas, et principalement de Madrid où il se trouvait auprès du Roi Philippe II.

Ce dernier dont le nom était PAUL PFINTZING AB HENFFENFELT (Paulus Pfintzing von Henffenfelt), issu d'une famille noble de Nuremberg, fut nommé, en 1550, secrétaire allemand auprès de Charles-Quint, puis attaché à la Cour de Philippe II et élevé, en 1556, au poste de secrétaire pour la correspondance allemande à Madrid

25

Belgique est publiée, avec la reproduction des armoiries de la famille, dans l'Annuaire des Familles nobles et patriciennes de Belgique, de D.-G. van Epen, Bruxelles, 1909, t. III, pp. 250-265. - Urbain Schaerberger a joué, à l'époque des troubles de 1546 un rôle encore mal connu. On sait seulement qu'il fut arrêté avec les membres du Conseil d'État. Les papiers de la Reine Marie de Hongrie (fonds des manuscrits) mentionnent divers membres de la famille de Scharberger qui ont été au service de la Reine, en qualité de trésorier, hofmeister, etc., notamment Pierre Scharberger, qui y est signalé comme son secrétaire (1539).

23 Urbain Scharberger alla en mission en Hollande pour les affaires d'Allemagne, puis auprès de l'Empereur pour la question du relief des fiefs du Saint-Empire (1560), etc. (Registres nos 107, 108).

24 Il existe, dans le registre n° 108, pp. 253-266, une série de lettres adressées, de 1566 à 1574, à Laurent Gantzenmuller, qui y est appelé " secrétaire, clerc, serviteur (Diener) ou écrivain de Scharberger ou de Mr le secrétaire Scharberger ". - Dans une lettre du 12 mars 1556, on trouve cette mention : Laurenti Ganzenmuller ammanensis Domini Urbani Scharenberger, Regii secretarii rerum status in Belgis ". (Correspondance de Philibert-Emmanuel de Savoie).

25 L'inventaire des " papiers entrés et sortis du secrétariat allemand ", laissés par Blaise Huetter mentionne les secrétaires Sébastien Westernach, Pfinzing, Haller, Scharenberg, etc. (Secrétairerie d'Etat allemande, registre n° 61). - Deux pièces du 15 janvier 1558 sont signées Paulus Pfintzing ab Henffenfelt Regiae Catholicae Mat'. à consiliis et secretis rerum

Il semble avoir été attaché à la personne du souverain même plutôt qu'à celle du gouverneur général des Pays-Bas, comme ses collègues.

Nous le rencontrons à Bruxelles, auprès de Charles-Quint, en 1554, à Gand en août 1556

²⁶

; puis, dès la fin de l'année 1556 jusqu'à 1568, presque uniquement à Madrid

²⁷

. Il est mort en cette ville en 1570

²⁸

Il traita les mêmes affaires que celles dont s'occupait le secrétaire d'État allemand : patentes de nominations militaires allemandes, lettres à échanger avec les princes allemands, etc.

Urbain Scharberger eut, comme successeurs, à la tête de la secrétairerie d'État allemande :

dronckmann, (pierre), dit aussi Drunckmann ou Drunckemann. Nommé le 1er octobre 1580, il ne reçut ses lettres patentes que le 23 mai 1582. Il est intitulé " conseiller et secrétaire de S. M. le Roi d'Espagne ". On le trouve encore en fonctions le 18 décembre 1585 ; c'est à cette époque qu'il donna sa démission.

HABERSTOCH, (Louis), nommé secrétaire par lettres patentes du 26 décembre 1585, se retira déjà en 1587.

HOHENSTEIN, (Martin de), dit aussi Hogenstein, reçut sa nomination par lettres patentes du 2 juin 1587. Il abandonna ses fonctions, volontairement, le 1er décembre 1601.

status et scellées de son sceau personnel, armorié. (Correspondance de Phil.-Em. de Savoie).

26 Il expédie déjà, datée de Bruxelles le 4 décembre 1555, une lettre au Roi Philippe II ; une autre, de mai 1558, est encore datée d'Anvers.

27 Dans une lettre du 18 février 1567, adressée au secrétaire allemand attaché au gouvernement général des Pays-Bas, Urbain Scharberger, le Roi Philippe II dit qu'à cause des troubles qui menacent sa sœur Marguerite de Parme et les Pays-Bas, il a décidé de prévenir aussi vite que possible les Princes allemands ; mais comme son conseiller et secrétaire, P. Pfintzing, ne peut écrire seul toutes les lettres qui leur sont destinées, et adressées spécialement en vue du recrutement de troupes allemandes, il compte sur le zèle et le dévouement de Scharberger pour l'aider et le plus rapidement possible. (Registre n° 108, p. 115). - De nombreuses lettres patentes militaires allemandes sont conservées, qui émanent du Roi Philippe II et qui sont contresignées P. Pfintzing, (jusqu'en 1568).

28 Plusieurs lettres patentes de nominations militaires allemandes, faisant suite à la correspondance et aux papiers de P. Pfintzing, sont datées de Madrid de 1572 et 1573, et signées Gab. a Zaias. Ce qui ferait supposer que Philippe II aurait encore souvent correspondu directement avec les Princes et États allemands, sans passer par le gouvernement général des Pays-Bas ni par son secrétaire d'Etat allemand.

En 1587, et souvent de 1593 à 1599, on rencontre le nom de Sébastien Westernach, en qualité de " conseiller de S.M.I. ", " conseiller et chancelier de S. M. espagnole ", " conseiller et secrétaire " des Archiducs Ernest et Albert d'Autriche, et intitulé aussi parfois " secrétaire aulique " ou " secrétaire intime " .

A cette époque, il a tenu souvent la correspondance allemande pour les deux Archiducs, gouverneurs généraux des Pays-Bas, vraisemblablement à titre de secrétaire privé. Quoique l'on n'ait pas retrouvé les lettres patentes de sa nomination, il n'y a pas de doute qu'il ait exercé officiellement aussi les fonctions de secrétaire d'État allemand : les archives qui en sont conservées en témoignent suffisamment.

Son nom est : sebastian WESTERNACHER auf (ou von) GROSSA UND NEIDEGGHOFF.

De 1596 à 1597, il eut comme aide, Jacques Schiess, d'Augsbourg, " escrivano del senor secretario S. Westernacher " .

Sous le règne des Archiducs, les relations entre les Pays-Bas et les États allemands deviennent plus fréquentes et plus importantes. Le gouvernement espagnol s'immisça davantage dans les affaires du Saint-Empire et spécialement au pays du Rhin, où il envoya une armée défendre les causes qui lui étaient chères. Aussi les circonstances politiques demandent-elles des hommes intelligents et actifs. Ce sera d'abord :

HUETTER ou HÜTTER, (Blaise), nommé par lettres patentes du 1er janvier 1602, " secrétaire de Leurs Altesses pour les affaires d'Allemagne et de la Chambre de l'Archiduc " .

On le rencontre déjà dans les papiers de la secrétairerie allemande, de 1589 à 1595, de 1597 à 1599, au service de l'Archiduc Albert, comme secrétaire de chambre, secrétaire intime, " ayde de chambre, premier valet de chambre " puis " conseiller et secrétaire d'État de Leurs Altesses (1601) " . En cette qualité, il correspond déjà en langue allemande avec les princes allemands²⁹

. Il meurt le 5 octobre 1606.

FLECKHAMMER ou FLECKHAMER, (Jean-Jacques), (Hans-Jacob), fut promu au grade de secrétaire d'État allemand le 12 octobre 1606 ; les lettres patentes de sa nomination ne furent délivrées que le 14 janvier 1608. Il avait été aussi

29 Voici quelques titres qui lui sont donnés dans des lettres à lui adressées : Dem Edlen Blasio Huetter, E. Dt Ertshertzog Alberto zu Ost. Camer und geheimer secretario (1598). - Dem unsern Rath, Blasii Huetter, Ihre Fürstl. Drcht. Erzherzoghs Alberto zu Oesterreich Camersecretario (1599). - Magnifico omniumque virtutum genere ornatissimo viro, Domino Blasio Huetter, Serenti Suae a secretis, Domino et amico suo observmo. Bruxellis (1598-1599). - Le 4 avril 1599, le cardinal André, gouverneur intérimaire des Pays-Bas, adresse une lettre à " Ferdinand, baron de Madrutch, son camérier, et à Blaise Huetter, secrétaire de chambre de son cousin l'Archiduc Albert ", tous deux délégués par lui au Congrès du Cercle à Coblenche.

d'abord maître de chambre des Archiducs puis leur trésorier. Il mourut le 20 juin 1611.

Né d'une famille noble de Munich, Fleckhammer a laissé la réputation d'un secrétaire parfait, ayant mérité avec raison la confiance entière du gouvernement et l'approbation de l'opinion générale de son temps

³⁰

.

PIESPORT, (Thierry), dit aussi PIESPORDT (Dietrich), paraît en 1609, comme " premier official du secrétariat allemand près de l'Archiduc Albert ". En vertu de lettres patentes données par les Archiducs le 12 octobre 1610, il reçut, en qualité " d'assistant en la secrétairerie allemande ", vingt-cinq écus de gages par mois. Il fut l'aide de Fleckhammer, secrétaire, auquel il succéda de 1611 à 1612. On ne sait ce qu'il devint dans la suite.

SUAREZ DE ARGUELLO, (Antoine), fut d'abord secrétaire de la Chambre de l'Archiduc Albert, son conseiller et secrétaire particulier, puis fut nommé au poste de secrétaire d'État allemand, " rathcamer und teutsch secretar " par lettres patentes du 11 septembre 1612. Il démissionna vers 1632 et mourut le 27 septembre 1635.

HUART, (Jean-Baptiste), nommé secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne le 16 juillet 1632, prête serment le 23 juillet suivant. Les lettres patentes de sa nomination mentionnent qu'il avait d'abord été secrétaire aux expéditions allemandes de l'Infante Isabelle pendant onze ans, et assistant à la secrétairerie d'État allemande pendant sept ans (par commission du 20 janvier 1625). Il mourut le 29 octobre 1644

³¹

.

J.-B. Huart, eut, comme official, Antonio Ricardo pendant dix-huit ans, et Léonard Voeller.

VOELLER, (Léonard), fut d'abord official de la secrétairerie d'État allemande en 1622

³²

30 Quelques titres que portent les lettres qui lui sont adressées : A Jean Diego Fleccamer ayuda de camera del Smo Archiducque Alberto (1602, 1604). - Dem Herrn Hans Jacob Fleckhamer Hoch, Dt. Ertzhertzog Alberti tresorier und camermaister (1605, 1606) ; Rath geheimer - secretar und camermaister (1606) ; Rath Und teutscher geheimer secretarius (1607) ; Rath und geheimer auch dero Staadts und Hoffraths hochteutschen secretario (1610). - Jan Jacome Fleccamer, secrétaire des Archiducqz en langue allemande (1610).

31 Dans une lettre du 12 septembre 1616, Jean Huart signe " Diener und Cantzley Verwanter ". Il s'adresse à un Prince Électeur (l'archevêque de Cologne ?) pour lui demander d'intercéder en sa faveur auprès de l'Archiduc Albert, son souverain (Landfürst), une place étant devenue vacante à sa chancellerie.

32 Ordre de l'Infante Isabelle donné au veedor Juan de Nicolalde de conserver son traitement à " Léonard Foeller, official de la secrétairerie allemande sous les ordres du Secrétaire Jean Huart ", 9 septembre 1630. (Secrétairerie d'Etat et de guerre, registre. n° 31, f° 177°). A

. L'Infante Isabelle pleinement satisfaite de ses services et confiante dans ses capacités, le chargea, en 1633, d'accompagner son neveu, Don Ferdinand, Cardinal-Infant d'Espagne, en Italie, en qualité de secrétaire allemand

33

.

Il remplit ce poste avec zèle et dévouement, ne craignant même pas d'exposer ses biens et sa vie dans ce but ; il fut chargé des mêmes fonctions en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, durant l'absence et la maladie du secrétaire titulaire, Jean Huart. Nommé secrétaire-assistant en 1640, sur la proposition du Cardinal-Infant, il fut promu au grade de secrétaire par lettres patentes du 17 janvier 1642. Il est mort le 13 novembre 1675

34

.

VOELLER, (Jean-Hermann), fils de Léonard. Secrétaire-assistant depuis le 15 mars 1656, il succède à son père en qualité de secrétaire, vers 1682, est confirmé dans cette charge par les Alliés en 1706 et meurt le 3 mai 1710

35

.

A la même époque on trouve encore, comme secrétaire-assistant, Martin-Léonard Voeller, nommé par lettres patentes du 19 janvier 1675. Son nom se rencontre encore dans des actes de 1697

36

noter le paiement fait ici avec les fonds de l'exercito.

- 33 Quelques titres qu'on lui donne : Monsieur Léonard Voeller, du Conseil de Sa Majesté son secrétaire des langues près de S. A. Sme. - Dem edel und vesten Herrn. Leonardo Voeller, Kön. Mtt zu Hispanien secretario in der Niederlanden... meinem vielgeehrten Herrn bey der Armee (1648). - Dans une requête qu'il envoie au Roi d'Espagne, en 1666, pour réclamer le droit, pour lui, comme l'avait eu son prédécesseur Jean Huart, d'assister aux processions publiques, d'obtenir dans ce but de S. M. les cierges qui s'y portent et d'y occuper parmi les secrétaires d'Etat, le rang qui suit immédiatement l'audiencier, Léonard Voeller s'intitule : " le secrétaire d'Etat de Votre Majesté pour les affaires d'Allemagne ". (La concession du privilège qu'il réclamait est confirmée par un certificat donné, le 18 juillet 1666, par A. Ricardo, qui affirme en avoir été témoin durant les dix-huit années qu'il a passées, comme official, au service de J. Huart.
- 34 D'après M. Coremans, Don Juan Gilson aurait succédé, comme secrétaire d'Etat allemand, à L. Voeller qui, selon lui, serait mort en 1682. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 1ère série, t. V, pp. 193-194). - Nous n'avons pas trouvé d'acte qui permette de confirmer cette assertion, dont M. E. de Marneffe a déjà souligné l'erreur dans sa publication : La secrétairerie d'Etat allemande aux Pays-Bas. (Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller, Louvain, 1914, t. II. p. 147).
- 35 On ne connaît pas la date exacte de sa nomination de secrétaire. Il apparaît déjà, comme tel, en 1664. Titres qu'on lui donne : " Conseiller et secrétaire allemand pour S. M. - Secrétaire d'Etat et de guerre pour les affaires d'Allemagne ".
- 36 Dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, se trouve un monument funéraire, en marbre, élevé à la mémoire de la famille Voeller. Entre différents écussons, représentant les armoiries de la famille et de ses alliances, est gravée l'inscription suivante, qui pour nous présente un intérêt spécial : D. O. M. ac piae memoriae Nobilis Viri Leonardi Voeller Sacrae Regiae Cath. Matis. a secretis Status rerum germanicarum qui hoc munere 33 annis speciali laude perfunctus integritate vitae ac pietate conspicuus obiit 13 novemb. 1675 octogenarius H.S.E. et Johanna Fabritius ab Ortenberg ejus lectissimae conjugis 26

Enfin, KEMPIS, (Jean-Pierre de), nommé secrétaire-adjoint le 14 juillet 1700, succède à Jean-Hermann Voeller, comme secrétaire, en 1710 et meurt en 1729. Son rôle fut bien effacé

37

Au début du XVIII^e siècle avaient cessé les relations entre les Pays-Bas, en tant que Cercle de Bourgogne, et le reste du Saint-Empire germanique. La secrétairerie d'État allemande n'avait plus de raison d'être. Et du temps des derniers secrétaires, la correspondance se faisait déjà presque toute en français. Après avoir été relativement active sous le gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière (1692-1702), elle fut abandonnée par les Pays-Bas.

A partir des traités d'Utrecht et de la Barrière, les affaires de nos provinces furent réglées directement de Vienne, elles échappèrent à la secrétairerie d'État et de guerre, à laquelle fut réservée exclusivement la correspondance politique et diplomatique du gouvernement général installé aux Pays-Bas.

Lorsque l'Empereur d'Autriche, Charles VI, devenu à son tour souverain des provinces belgiques, eut voulu, comme Charles Quint et les rois d'Espagne, faire revivre les droits et les attributions de chef du Cercle de Bourgogne, la secrétairerie d'État allemande fut réinstallée ; mais son rôle, plutôt honorifique, fut très accessoire

38

De cette seconde période de l'existence de la secrétairerie d'État allemande n'existent que quelques papiers : les actes des Diètes impériales, toutes tenues à Ratisbonne, intéressant les années de 1756 à 1794 ; un volume d'éphémérides, faisant suite à la série de documents recueillis par les secrétaires du régime espagnol et relatifs aux années 1730 à 1799.

Februarii anno 1640 set. 30 immatura morte extinctae. Filii infranominati charissimis parentibus finita mortalitate hic sociandi. Johannes Hermannus Voeller eq. aur. patris in dignitate successor ac virtutum acmulus et haeres, toparcha de Risoir, Massain, La Haye, Le Francq, etc. natus 26 9bris 1630, obiit 3 maii 1710. Mafia Elisabeth Debreeft ejus uxor, quae tertiam prolem Joseph enixa cum eadem 13 maii anno 1691 in Domino dormivit aetatis 31 H. S. E. Martinus Leonardus Voeller eq. aur. fraternae dignitatis XXV an. adiunctus obiit XII julii anno M.D.CC. aet. LXV.H.S.E. Maria Anna Voeller, virgo devote et singularis pietatis exemplar, nata 16 septembris 1638, obiit 14 feb. 1721. D.C.Q. Defunetis lector bene precare.

37 Dans les premières années du XVIII^e siècle, Voeller et Kempis habitaient deux maisons contiguës, rue-aux-Laines, à Bruxelles.

38 On ne connaît pour ainsi dire rien au sujet de la vitalité de la secrétairerie d'Etat allemande ainsi reconstituée. On sait qu'elle servit du moins à voter des subsides pour l'entretien de la Chambre impériale de justice de Wetzlar. -Elle fut vraisemblablement réunie à la " secrétairerie de guerre allemande ", qui s'occupait des affaires relatives aux troupes allemandes engagées aux Pays-Bas ; le chef en était un conseiller aulique. Cet organisme fut à son tour incorporé, en 1769, dans le département de guerre.

Nous ne connaissons de secrétaire, pour cette même époque qu'un seul titulaire :

LUDOVISI, dit LUBER DE CLARENZ D'ORLEY, (Jean-Mathias), faisant fonctions de " secrétaire d'État au département de l'Allemagne

³⁹

".

ARCHIVES

Lorsque la branche autrichienne succéda à la dynastie espagnole à la tête des Pays-Bas, les archives de la secrétairerie d'État allemande passèrent également en sa possession. à la fin du XVIIIe siècle, elles furent entassées dans les greniers de l'hôtel du Gouvernement à Bruxelles : lors du départ du Ministre d'Autriche en 1791, elles y furent heureusement oubliées.

Sur la proposition de Gachard, archiviste général du royaume, et sur l'avis de la Commission royale d'histoire, le Ministre de l'Intérieur chargea, en 1836, le Dr Coremans d'examiner ces archives, déposées alors au local des archives de l'État, et de les mettre en ordre

⁴⁰

.

M. Coremans tria ces papiers, en retira une série d'actes qui y avaient été mêlés et y ajouta d'autres qui n'y avaient jamais appartenu : il classa le tout par ordre de dates et de matières, et, en 1842-1843, il faisait paraître, avec une notice sur l'histoire de la secrétairerie de l'Allemagne, un exposé du classement qu'il avait terminé des archives de la secrétairerie d'Etat

39 Le 31 mai 1734, la Gouvernante Marie-Elisabeth, Archiduchesse d'Autriche, s'adresse à l'Empereur pour lui recommander Jean-Mathias Ludovici de Orley et de Clarenz qui est au service de S. M. depuis 1715. Elle rappelle qu'en 1725 il avait été nommé par l'Empereur secrétaire intime auprès de la Gouvernante et qu'en même temps il avait rempli les fonctions de " secrétaire d'Etat de S. M. pour les affaires d'Allemagne ", parce que celui qui était titulaire de ce poste ne pouvait y satisfaire à cause de ses infirmités et de son âge avancé (il s'agit ici du secrétaire J.-P. de Kempis) et n'avait pas été remplacé à sa mort. (Chancellerie Autrichienne des Pays-Bas, liasse 788 G.3, pièce n° 159 ; liasse 544, n° 7). - Comme Ludovici n'a pu continuer à exercer le rôle de secrétaire, la Gouvernante obtint de l'Empereur, en 1737, qu'il pût encore recevoir les 3000 florins d'Allemagne dont il avait joui jusque là de la caisse des " Gastos secretos ". (Chambre des Comptes, reg. n° 161, p. 70vo).

40 Arrêtés royaux des 16 avril 1836, 27 août 1836, 3 février 1837. - Rapport de M. Gachard au Ministre de l'Intérieur sur les archives générales du royaume, Bruxelles, 1838, p. 13. Victor-Amédée Coremans est né à Bruxelles le 4 octobre 1802 et est mort à Ixelles le 23 octobre 1872. Il était docteur en philosophie de l'Université d'Erlangen, membre de diverses sociétés d'histoire et de littérature en Allemagne, en Belgique, en Suisse, etc. M. Ch. Rahlenbeek lui a consacré une notice biographique dans la Revue de Belgique, Bruxelles, 1902, pp. 351-364.

d'Allemagne

41

.

Il fut le premier à faire connaître et à mettre en valeur une institution intéressante pour l'histoire de notre pays

42

; mais l'inventaire qu'il fit de ses archives, comme son aperçu historique, se ressent de la connaissance imparfaite qu'il avait de l'organisme qu'était la secrétairerie d'État allemande.

Après lui

43

, le fonds des archives de la secrétairerie d'État allemande fut continuellement et maladroitement remanié. Aussi constituait-il un vrai chaos lorsque nous en abordâmes le classement.

-
- 41 Dr COREMANS, Indications pour servir à l'histoire de la secrétairerie de l'Allemagne et du Nord, instituée pour les Pays-Bas par l'Empereur Charles-Quint (Bulletins de la Commission royale d'histoire, t. V, Bruxelles, 1842, pp. 174-198). - Parut ensuite : Exposé général du classement des archives de l'ancienne secrétairerie d'Etat d'Allemagne et dit Nord (Ibidem, t. VI, 1843, pp. 9-39).
- 42 Nombreuses et intéressantes sont les monographies que le Dr Coremans a publiées à l'aide de documents de la secrétairerie d'Etat allemande : - Notice sur les éphémérides d'Huart, secrétaire d'État allemand ; (Bulletins de la Commission royale d'histoire, Bruxelles, 1644, t. VIII, pp. 54-78). - Notice sur les éphémérides de Jean Keenpis, secrétaire...; (Ibidem, pp. 215-292). - Notice sur les éphémérides de Léonard Poeller, secrétaire...; (Ibidem, 1846, t. XI, pp. 19-108). - Wallenstein et ses rapports avec le gouvernement des Pays-Bas ; (Ibidem, 1842, t. V, pp. 103-126 ; - Notice sur les éphémérides de Herman de Voeller, secrétaire (Miscellanées de l'époque de Maximilien-Emmanuel de Bavière) (1692-1709) : (Ibidem, t. XI, pp. 473-672). - Notice sur les aveux de Christophe de Holstein ; (Ibidem, t. XI, pp. 10-18). - L'an 1640. Tableau historique d'après les Archives de la secrétairerie d'Etat de l'Allemagne et du Nord ; (Ibidem, 1847, t. XIII, pp. 310-476). - L'Archiduc Ernest, sa cour, ses dépenses, etc. (1593-1595 et 1600) ; (Ibidem, pp. 125-147). - L'Ambassade du Comte de Cantecroy, 1617. (Revue d'histoire et d'archéologie, Bruxelles, 1860, t. II). - Divers articles parus dans le journal qu'il fonda " La Presse libre ", Bruxelles, 1840-1841. - Voir encore la plaquette qu'il, publia en 1870 : Mes travaux en Belgique concernant les archives et l'histoire, 1836-1869. - M. Coremans a, en plus, fait l'analyse, en langue française, de ombreux volumes de correspondances de la secrétairerie d'Etat allemande, il aurait voulu publier : ces analyses sont conservées aux Archives générales du Royaume, avec les inventaires de la 1ère section, dont relève le fonds de la secrétairerie d'Etat allemande.
- 43 D'après M. Rahlenbeek, on commença à bouleverser ce fonds déjà du vivant même de M. Coremans, en 1871, lorsqu'il avait été mis à la pension : ce fut le cas des fameux volumes intéressant la Réforme religieuse en Allemagne, que de nombreux historiens avaient consultés et cités dans leurs études. (RAHLENBEEK, op. cit., pp. 362-363). De ces documents, on en trouve aujourd'hui une grande partie dans les recueils des " Actes des Diètes " de la secrétairerie d'Etat Allemande ; d'autres dans le fonds des " Papiers d'Etat et de l'Audience ".

Contenu et structure

CONTENU

Ce que nous venons de dire de l'histoire et de l'objet de la secrétairerie d'état allemande suffit pour mettre en relief la valeur des documents de cette institution. Ils constituent une source de premier ordre pour l'étude de l'histoire militaire, politique, administrative et commerciale de la Belgique ; pour l'étude du droit public et la connaissance des relations extérieures des Pays-Bas avec le Saint-Empire germanique et avec les pays du nord de l'Europe, principalement aux XVIe et XVIIe siècles

44

.

Nous avons établi que le secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne était un agent d'État indépendant des autres organismes publics. Il devait son origine à diverses circonstances et à des nécessités internes, qui s'avérèrent dès 1512, lors de la création des Cercles de l'Empire, et plus pertinentes encore en 1548, à la Transaction d'Augsbourg. Les archives qui en proviennent constituent un ensemble qu'il n'y a pas de raison de rattacher à d'autres collections.

L'inventaire de ces archives permet de croire que les actes de cette institution d'État nous sont parvenus dans leur ensemble

45

.

Le fonds en est constitué principalement de la correspondance échangée entre les gouverneurs généraux des Pays-Bas ou leurs secrétaires et les divers membres du Saint-Empire germanique ou les rois et princes des pays du Nord. Les minutes des lettres expédiées sont moins nombreuses que les lettres,

44 De nombreux historiens allemands, danois et autres, ont déjà puisé abondamment à cette source. Qu'il nous suffise de citer : Dr T.-II. KALKAR, Aktenstykker, Odensee, 1845. - Dr K. LANZ, Staatspapiere xur Geschichte des Kaisers Karl V Stuttgart, 1845, in-8°, 1 vol. - Correspoizderns des Kaisers Karl V (1513-1556), Leipzig, 1844-1846, in-8°, 3 vol - J.J. ALTMEYER Histoire des relations diplomatiques et commerciales des Pays-Bas avec le Nord de l'Europe pendant le XVIe siècle, Bruxelles, 1840 - E. DULLER Neue Beiträge zur Geschichte Philipps des Grossmütingen, Darmstadt, 1892. - Dr HÄPKE, Der deutsche Kaufmann in den Niederlanden, Leipzig. 1911. - Divers auteurs, dans leurs études sur la Réforme religieuse, l'histoire de l'Allemagne, etc. : Bucholz, Ranke, Schlosser, Levae, Mignet, Rachfahl, van Alphen, etc.

45 Signalons toutefois l'existence de papiers provenant de la secrétairerie d'Etat allemande parmi les archives emportées par Marguerite de Parme et Alexandre Farnèse lors de leur départ des Pays-Bas et actuellement conservées à Naples et à Parme. - En suite de la correspondance échangée entre le chef du Cercle de Bourgogne et le Saint-Empire germanique dont la Direction centrale était à Vienne et parfois à Prague, on trouve naturellement dans ces deux villes les minutes des lettres adressées aux gouverneurs généraux des Pays-Bas et à leurs secrétaires, à l'Empereur, à la Cour d'Autriche, ainsi que les documents qui forment le pendant des archives conservées à Bruxelles. C'est principalement d'après ces archives d'Autriche que M. E. de Borchgrave a écrit son ouvrage.

originales, reçues.

On y trouvera aussi des papiers d'un autre genre, des lettres patentes de commissions militaires, des instructions pour missions, des rapports politiques et militaires, des mémoires des personnages délégués auprès des Empereurs, Rois, Diètes, Assemblées provinciales, etc. ; enfin, des notes personnelles recueillies par les secrétaires.

MODE DE CLASSEMENT

Il nous fallut d'abord reconstituer le fonds tel qu'il avait été à son origine, suivant le " principe de provenance ".

Nous en avons écarté, pour les remettre dans leurs fonds respectifs, les papiers qui provenaient d'autres collections : papiers d'État et de l'Audience, de la secrétairerie d'État et de guerre, des chartes de Brabant, que l'on y avait rangés pour le motif que ces documents traitaient des mêmes faits ou personnages !

Nous avons remis à la seconde section de nombreux actes, registres et liasses, dont le contenu n'avait aucun rapport avec l'institution que nous étudions ici

⁴⁶

. Il en fut ainsi encore de plusieurs volumes de copies de correspondances d'empereurs et d'autres personnalités, faites à Vienne à l'époque moderne, et des registres et liasses contenant les analyses de lettres anciennes de la secrétairerie faites par M. Coremans.

Il y avait là aussi quelques centaines de liasses " varia " - conséquence de la désorganisation de ce fonds d'archives : les pièces qu'elles contenaient ont été réparties, selon les noms des expéditeurs ou des destinataires, dans le cadre fixé pour le classement général du fonds. Ce travail de déblaiement nous a demandé plusieurs années.

De tous les papiers restants de la secrétairerie d'État allemande, nous avons fait un nouveau classement, basé sur l'ancienne organisation de cet organisme d'État.

Nous avons, dans ce but, pris en considération les trois attributions essentielles du secrétaire

⁴⁷

:

l'expédition de la correspondance, d'abord avec les organes centraux de l'Empire, avec les neuf autres Cercles, avec les agents délégués auprès d'eux ;

⁴⁶ Tels les papiers que M. Coremans avait cru bon d'y maintenir, et qui concernaient l'administration des biens de la Reine Marie de Hongrie.

⁴⁷ Nous devons à l'obligeance de MM. E. Jordens et Jos. Lefèvre des renseignements qui nous furent utiles dans ce classement, nous les en remercions cordialement.

puis avec les pays du Nord de l'Europe et les pays dont les intérêts les rattachaient au Saint-Empire germanique ;
la rédaction des actes relatifs aux troupes allemandes ;
la conservation des documents d'origine allemande, notamment des actes, si importants, des Diètes.

La correspondance constitue la partie la plus importante du fonds. Elle a été répartie par périodes chronologiques, selon les règnes des rois d'Espagne, souverains des Pays-Bas, chefs du Cercle de Bourgogne, et les gouvernements des gouverneurs généraux, leurs lieutenants

48

On trouvera, en plus, dans les papiers de la secrétairerie d'État allemande, comme dans tout fonds d'archives, des documents d'ordre général, dont la place naturellement est marquée en tête de l'inventaire.

D'autre part, nous avons mis, en annexe, un certain nombre de papiers personnels des secrétaires.

De cette manière, nous avons rendu à la secrétairerie d'État allemande son vrai caractère et remis ses archives dans le cadre de son ancienne organisation.

48 Pour chaque période, chaque gouvernement, nous avons, dans le classement, suivi cet ordre : correspondance échangée entre le roi d'Espagne, les divers agents du gouvernement des Pays-Bas, gouverneur et capitaine général, secrétaire d'Etat allemand et autres ; d'une part, et 1° les organes centraux de l'Empire : a) l'Empereur ; b) les Diètes ou Reichstagen ; c) la Chambre impériale de justice ou Reichskammergericht ; 2° les Cercles de l'Empire : a) le Directoriun de chaque Cercle ; b) les Kreistagen ; c) les trois bans formant le Cercle : les Princes, les Ecclésiastiques, les Villes ; 3° les envoyés ordinaires et extraordinaires auprès a) des organes centraux de l'Empire ; b) des Cercles ; 4° les particuliers, les officiers, les fonctionnaires ; 5° les pays du Nord, le Danemark, la Pologne, etc. Ce classement, fait d'après les divers " correspondants " plutôt que sur d'autre base, semble bien avoir été également pratiqué par les secrétaires d'Etat allemands, comme cela ressort de l'examen des volumes " registratur " rédigés par les secrétaires mêmes et les registres aux formulaires (reg. 2 à 56 de l'inventaire).

Description des séries et des éléments

- 1 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 2 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 2 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
Détruit
- 2 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
Détruit
- 3 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 4 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 5 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 6 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 7 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 8 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 9 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 10 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 11 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 12 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 13 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 14

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

15

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

16

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

17

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

18

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

19

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

20

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

21

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

22

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

23

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

24

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

25

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

26

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

27

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

28

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

29

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

30

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

31

Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 32 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 33 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 34 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 35 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 36 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 37 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 38 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 39 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 40 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 41 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 42 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 43 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 44 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 45 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 46 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 47 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 48 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 49 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 50 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 51 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 52 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 53 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 54 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 55 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 56 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 57 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 58 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 59 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 60 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 61 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 62 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 63 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 64 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 65 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

66	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
67	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
68	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
69	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
70	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
71	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
71	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
72	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
73	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
74	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
75	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
76	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
77	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
78	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
79	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
80	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
81	Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 82 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 83 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 84 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 85 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 86 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 87 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
Détruit
- 87 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 87 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 87 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 87 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 88 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 89 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 90 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 91 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 92 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 93 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 94 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 95 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 96 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 97 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 98 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 99 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 100 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 101 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 102 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 103 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 104 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 105 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 106 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 107 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 108 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 109 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 110 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 111 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 112 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 113 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 114 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 115 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 116 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 117 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 118 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 119 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 120 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 121 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 122 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 123 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 124 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 125 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 126 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 127 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 128 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 129 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 130 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 131 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 132 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 133 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 134 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 135 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 136 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 137 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 138 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 139 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 140 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 141 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 142 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 143 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 144 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 145 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 146 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 147 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 148 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 149 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 150 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 151 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 152 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 153 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 154 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 155 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 156 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 157 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 158 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 159 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 160 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 161 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 162 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 163 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 164 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 165 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 166 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 167 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 168 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 169 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 170 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 171 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 172 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 173 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 174 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 175 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 176 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 177 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 178 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 179 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 180 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 181 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 182 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 183 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 184 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 185 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 186 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 187 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 188 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 189 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 190 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 191 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 192 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 193 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 194 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 195 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 196 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 197 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 198 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 199 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 200 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 201 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 202 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 203 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 204 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 205 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 206 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 207 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 208 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 209 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 210 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 211 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 212 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 213 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 214 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 215 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 216 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 217 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 218 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 219 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 220 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 221 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 222 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 223 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 224 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 225 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 226 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 227 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 228 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 229 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 230 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 231 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 232 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 233 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 234 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 235 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 236 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 237 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 238 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 239 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 240 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 241 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 242 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 243 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 244 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 245 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 246 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 247 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 248 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 249 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 250 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 251 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 252 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 253 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 254 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 255 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 256 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 257 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 258 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 259 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 260 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 261 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 262 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 263 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 264 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 265 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 266 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 267 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 268 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 269 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 270 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 271 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 272 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 273 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 274 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 275 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 276 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 277 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 278 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 279 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 280 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 281 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 282 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 283 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 284 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 285 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 286 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 287 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 288 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 289 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 290 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 291 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 292 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 293 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 294 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 295 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 296 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 297 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 298 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 299 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 300 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 301 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 302 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 303 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 304 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 305 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 306 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 307 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 308 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 309 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 310 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 311 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 312 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 313 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 314 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 315 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 316 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 317 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 318 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 319 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 320 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 321 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 322 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 323 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 324 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 325 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 326 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 327 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 328 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 329 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 330 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 331 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 332 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 333 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 334 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 335 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 336 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 337 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 338 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 339 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 340 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 341 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 342 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 343 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 344 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 345 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 346 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 347 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 348 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 349 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 350 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 351 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 352 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 353 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 354 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 355 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 356 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 357 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 358 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 359 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 360 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 361 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 362 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 363 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 364 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 365 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 366 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 367 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 368 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 369 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 370 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 371 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 372 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 373 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 374 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 375 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 376 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 377 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 378 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 379 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 380 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 381 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 382 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 383 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 384** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 385** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 386** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 387** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 388** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 389** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 390** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 391** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 392** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 393** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 394** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 395** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 396** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 397** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 398** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 399** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 400** Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 401 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 402 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 403 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 404 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 405 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 406 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 407 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 408 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 409 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 410 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 411 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 412 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 413 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 414 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 415 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 416 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 417 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 418 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 419 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 420 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 421 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 422 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 423 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 424 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 425 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 426 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 427 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 428 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 429 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 430 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 431 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 432 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 432 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 433 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 434 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 435 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 436 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 437 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 438 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 439 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 440 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 441 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 442 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 443 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 444 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 445 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 446 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 447 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 448 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 449 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 450 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 451 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 452 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 453 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 454 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 455 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 456 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 457 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 458 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 459 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 460 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 461 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 462 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 463 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 464 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 465 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 466 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 467 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 468 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 469 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 470 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 471 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 472 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 473 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 474 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 475 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 476 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 477 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 478 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 479 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 480 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 481 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 482 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 483 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 484 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 485 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 486 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 487 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 488 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 489 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 490 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 491 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 492 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 493 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 494 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 495 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 496 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 497 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 498 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 499 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 500 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 501 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 502 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 503 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 504 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 505 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 506 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 507 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 508 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 509 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 510 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 511 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 512 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 513 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 514 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 515 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 516 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 517 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 518 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 519 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 520 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 521 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 522 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 523 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 524 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 525 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 526 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 527 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 528 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 529 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 530 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 531 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 532 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 533 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 534 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 535 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 536 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 537 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 538 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 539 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 540 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 541 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 542 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 543 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 544 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 545 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 546 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 547 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 548 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 549 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 550 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 551 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 552 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 553 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 554 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 555 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 556 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 557 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 558 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 559 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 560 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 561 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 562 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 563 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 564 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 565 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 566 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 567 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 568 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 569 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 570 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 571 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 572 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 573 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 574 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 575 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 576 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 577 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 578 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 579 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 580 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 581 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 582 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 583 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 584 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 585 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 586 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 587 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 588 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 589 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 590 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 591 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 592 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 593 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 594 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 595 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 596 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 597 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 598 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 599 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 600 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 601 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 602 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 603 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 604 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 605 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 606 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 607 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 608 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 609 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 610 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 611 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 612 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 613 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 614 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 615 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 616 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 617 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 618 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 619 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 620 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 621 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 622 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 623 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 624 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 625 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 626 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 627 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 628 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 629 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 630 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 631 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 632 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 633 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 634 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 635 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 636 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 637 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 638 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 639 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 640 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 641 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 642 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 643 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 644 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 645 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 646 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 647 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 648 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 649 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 650 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 651 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 652 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 653 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 654 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 655 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 656 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 657 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 658 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 659 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 660 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 661 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 662 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 663 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 664 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 665 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 666 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 667 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 668 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 669 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 670 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 671 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 672 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 673 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 674 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 675 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 676 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 677 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 678 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 679 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 680 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 681 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 682 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 683 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 684 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 685 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 686 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 687 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 688 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 689 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 690 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 691 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 692 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 693 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 694 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 695 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 696 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 697 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 698 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 699 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 700 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 701 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 702 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 703 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 704 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 705 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

-
- 706 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 707 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 708 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 709 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 710 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 711 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 712 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 713 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 714 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 715 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 716 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 717 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 718 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 719 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 720 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 721 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 722 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 723 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 724 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 725 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 726 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 727 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 728 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 729 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 730 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 731 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 732 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 733 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 734 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 735 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 736 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 737 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 738 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 739 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 740 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 741 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 742 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 743 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 744 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 745 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 746 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 747 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 748 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 749 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 750 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 751 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 752 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 753 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 754 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 755 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 756 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 757 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 758 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 759 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 760 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 761 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 762 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 763 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 764 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 765 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 766 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 767 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 768 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 769 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 770 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 771 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 772 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 773 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 774 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 775 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 776 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 777 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 778 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 779 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 780 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 781 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 782 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 783 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 784 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 785 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 786 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 787 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 788 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 789 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 790 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 791 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 792 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 793 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 794 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 795 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 796 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 797 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 798 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 799 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 800 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 801 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 802 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 803 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 804 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 805 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 806 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 807 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 808 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 808 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 808 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 809 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 810 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 811 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 812 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 813 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 814 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 815 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 816 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 817 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 818 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 819 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 820 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 821 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 822 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 823 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 824 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 825 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 826 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 827 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 828 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 829 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 830 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 831 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 832 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 833 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 834 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 835 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 836 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 837 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 838 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 839 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 840 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 841 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 842 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 843 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 844 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 845 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 846 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 847 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 848 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 849 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 850 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 851 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 852 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 853 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 854 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 855 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 856 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 857 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 858 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 859 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 860 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 861 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 862 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 863 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 864 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 865 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 866 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 867 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 868 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 869 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 870 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 871 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 872 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 873 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729

- 874 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 875 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 876 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 877 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 878 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 879 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 880 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 881 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 882 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 883 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 884 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 885 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 886 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 887 Secrétairerie d'État allemande, 1553-1729
- 888
- 889